



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 15 mai 2014**

RAPPORT N° 06/2014 AU CONSEIL COMMUNAL

**Gestion du parcage sur la Place du Marché : mesure de
l'occupation et information au public**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le préavis 06/2014 s'est réunie le mercredi 24 mars 2014 à 19h00 à l'Hôtel de Ville et était composée des personnes suivantes :

Mme. Christine Lavanchy	VERT	
Mme. Giuliana De Regibus	PS	
M. Vladimir d'Angelo	PDC	
M. Patrick Bertschy	PLR	
M. Pierre Butty	PS	
M. Michael Carrea	PLR	
M. Alain Gonthier	ALT	
M. Stéphane Molliat	VL	
M. Bastien Schobinger	UDC	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par M. Baillif, Syndic. Il était accompagné de M. Gnerre, responsable du SIT.

Au début de la séance, M. Gnerre a fourni une présentation à la commission (voir annexe) qui explique le choix du système. M. Baillif a présenté le préavis et explicité les points suivants :

- Le projet présenté par la Municipalité consiste à offrir un système polyvalent et performant de contrôle et d'information sur l'état du parking de Place du Marché. Il est également prévu que d'autres parkings se joignent au système d'informations « totem ». Il s'agit également de poursuivre la mise en place du PMU.
- Suite à une demande des commerçants, il est prévu d'installer un système de jetons leur permettant d'offrir un stationnement gratuit à leurs clients dans les limites du temps légal de parcage.
- Le préavis est présenté avant de connaître l'état futur de la Place du Marché. En effet, les éléments doivent être commandés pour être installés lors du remodelage de la place prévu en juillet.
- Le comité de la SIC est intéressé par la mise en place du système et Manor est prêt à fournir les informations nécessaires sur l'état de son parking. Il n'est pas exclu que certains autres commerçants soient réticents à ce projet.

Examen du préavis

Le devenir de la Place du Marché

Dans un premier temps la Place du Marché va subir un léger remodelage principalement au niveau des places de stationnement. En effet, il s'agit de mettre les 34 places de la Rue Louis Meyer sur la place et de remanier l'espace dévolu au stationnement en gardant à l'esprit que cette place reste un parking jusqu'à la prochaine Fête des vigneron. Ce remodelage est prévu pour juillet 2014 et devrait faire l'objet en mai 2014, d'un préavis ou d'une communication de la Municipalité suivant le montant des travaux. L'exécution du remodelage est indépendante du vote de ce préavis. Pour ce qui est de l'après Fête

des vigneron, l'horizon temporel est trop lointain pour déjà définir à quoi va ressembler la Place du Marché. Cependant, contrairement à ce qu'une erreur de formulation en page 2 du préavis pourrait laisser croire «*Si le nombre total de places devait diminuer après 2019, les capteurs pourront être réutilisés dans d'autres zones de parcage de la ville*», l'intention de la Municipalité actuelle, conformément au PMU, est de diminuer le nombre de places de parc sur la place du Marché dès que la mise en service d'autres parkings en ouvrage (Nord de la Gare, Entre-deux-Villes) le permettra.

Le système de mesures de l'occupation

Le choix d'installer des capteurs individuels s'est fait en comparaison avec d'autres technologies comme l'installation de barrière, la pose de caméras et l'installation de compteurs automatiques aux entrées du parking. Les barrières posent le problème de la délimitation physique la zone de stationnement avec du mobilier urbain, ce qui dénaturerait complètement la place. La pose de caméras n'a pas été retenue car il n'existe pas de système de détection et de traitement d'image simple tandis que la pose de caméras stéréoscopiques (mesure de distance) est très onéreuse. De plus, les caméras posent le problème de la protection des données. Concernant les compteurs, ils ont le désavantage d'être peu précis ce qui nécessite des recalibrations fréquentes.

Pour ce qui est de l'utilisation des capteurs, la France les utilise déjà sur les aires d'autoroute depuis plusieurs années. Cette technologie a déjà été éprouvée et le risque de la voir défaillir rapidement est donc très faible. Les garanties sur les appareils et le service après-vente feront partie intégrante du contrat avec la société fournisseur. De plus, les capteurs sont faits pour résister au passage de gros camions et ne sont pas plus sujet aux dégradations que ne l'est le reste du mobilier urbain, comme les horodateurs.

Les répéteurs et concentrateurs peuvent tous être installés sur des mâts existants. De plus, vu que le système utilise des ondes radio, il n'y aura pas plus de pollution électromagnétique qu'à l'heure actuelle.

Le système d'information

Le but des totems et de l'application smartphone est de mieux orienter les automobilistes qui cherchent une place de stationnement en ville. Comme exemple, une personne venant de l'Avenue de Gilamont pourra voir que la Place du Marché est saturée et pourra se réorienter vers le parking du Panorama. Il ne s'agit pas d'attirer plus d'automobilistes en ville mais simplement de mieux les aiguiller tout en diminuant les nuisances. En effet, certain chiffre, donné en commission, montre que 30% du trafic en ville vient d'usagers à la recherche d'une place de stationnement.

Les panneaux affichant l'état des parkings sur les totems mesurent environs 1 mètre par 25 centimètres multiplié par le nombre de parking concerné. Il n'est pas prévu d'afficher tous les parkings sur tous les totems. Comme exemple, Le totems sur l'Avenue de Gilamont ne disposera pas des informations sur les parkings de Manor et Migros car les automobilistes passeront forcément devant ces parkings. En outre, l'emplacement de ces totems n'est pas encore défini mais ils seront placés aux quatre entrées de la ville. Cet affichage ne figurera également pas sur les panneaux déjà existants à Bergères et Entre-deux-villes.

En plus de la Place du Marché, il est prévu d'afficher l'état du parking du Panorama sur les totems. De plus, Manor est prêt à mettre l'état de son parking sur les totems. Pour ce qui est

du parking de la Migros et de celui de la Coop, la Municipalité est encore en tractation. Il faut savoir que si la Coop veut se joindre à l'opération, elle doit modifier son système d'affichage des places.

Le système de paiement et de contrôle

Suite à une demande des commerçants, les horodateurs seront adaptés pour accepter des jetons. Ces jetons seront vendus à prix coûtant aux commerçants qui en disposeront à leur guise. Ces jetons donneront droit à un stationnement gratuit dans les limites du temps de stationnement permis sur la Place du Marché uniquement. L'objectif est de pouvoir fidéliser la clientèle.

Le nouveau système de contrôle du stationnement signalera à la police uniquement les temps de dépassement supérieurs à huit minutes et les places concernées sous la forme « place 100.....OK » ou « place 100.....Dépass > 8 min. ». De plus, le système ne sera pas en mesure de détecter les recharges.

A court terme, il n'est pas prévu d'offrir d'autres systèmes de paiement pour les usagers du parking comme le paiement via smartphone. Si la commune veut se doter de tels systèmes, cela engendrera des coûts supplémentaires lié à l'achat et à l'installation de ceux-ci. Il faut préciser que tous ces systèmes sont déjà compatibles entre eux.

Pour ce qui est de l'aspect « Big Brother », la commission ne l'a pas jugé pertinent et ne s'en pas inquiété d'avantage.

Les aspects financier

La mise à jour des logiciels n'est pas prévue dans le présent préavis. Elle représente un montant d'environ 1'000.- CHF par année.

La désinstallation du système pour la prochaine Fête des vigneronns n'est également pas prise en compte.

Délibérations

Une partie des commissaires se pose la question de l'utilité et de l'urgence de ce préavis. En effet, vu le contexte financier dans lequel se trouve la ville, offrir un tel service paraît superflu et en aucun cas urgent. De ce fait, elle pense que ce projet peut sans autre être remis à plus tard mais elle tient néanmoins à saluer le côté technique du projet qui est très bien étudié.

Certains membres de la commission regrettent d'une part que le projet municipal ne soit pas traité en même temps que le remodelage de la Place du Marché et que d'autre part la Municipalité consacre le statut de parking de la Place du Marché.

Au niveau de la rentabilité de l'investissement, le projet se base sur des recettes supplémentaires liées à la baisse du resquillage et sur le fait que les agents de polices ont besoin de moins de temps pour faire leur tournée. Une partie de la commission juge qu'il est faux de baser la rentabilité de l'investissement sur des éléments aussi volatils que ceux-ci.

Amendements proposés

Plusieurs commissaires estiment que le nouveau système d'affichage (totem) doit comporter un nombre minimum de parkings afin d'une part offrir plusieurs alternatives aux usagers et d'autre part permettre à la Municipalité d'avoir un certain poids dans les négociations avec les propriétaires de parkings privés. En conséquence, la commission amende le point un des conclusions de la façon suivante :

Rajouter à la fin : « **pour autant que trois autres parkings figurent sur les totems** »

Cette amendement a été accepté par 5 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

En complément du premier amendement, une partie de la commission veut préciser que l'installation des panneaux d'information des parkings privés sur les totems est à la charge de leurs propriétaires. La commission amende donc le point deux des conclusions de la façon suivante :

Rajouter à la fin : « **sachant que les frais afférents à la signalétique des parkings privés sont à leur charge** »

Cette amendement a été accepté par 7 voix pour et 2 abstentions.

Remarques

La Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 06/2014 et s'est déterminée favorablement par 6 voix pour, 4 contre 1 abstention quant à ses conclusions.

La commission de l'énergie ne s'est pas réunie pour traiter du sujet.

Conclusions

En conclusion, c'est par 5 voix contre et 4 pour que la Commission vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 06/2014, du 24 mars 2014 concernant la « Gestion du parcage sur la Place du Marché : mesure de l'occupation et information au public »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. **de ne pas** autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'un nouveau système de mesure, d'information, de paiement et de contrôle des places de parc de la Place du Marché **pour autant que trois autres parkings figurent sur les totems;**
2. **de ne pas** accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 262'150.- **sachant que les frais afférents à la signalétique des parkings privés sont à leur charge;**
3. **de ne pas** financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement »;
4. **de ne pas** amortir cette dépense en une seule annuité par prélèvement sur le compte de bilan n° 9282.05 – Fonds de réserve pour la création de places de stationnement.

Au nom de la commission
Le rapporteur



Bastien Schobinger

Annexe



Préavis n° 06/2014
Gestion du parcage sur la Place du Marché : mesure de l'occupation et information au public
Séance de commission - 24 mars 2014



Laurent Ballif
Syndic
Municipal du SIT
Laurent.ballif@vevey.ch
021 925 53 80

Daniel Gnerre
Ingénieur EPFL
Responsable du SIT
daniel.gnerre@vevey.ch
021 925 34 34



Plan de la présentation



Historique

- Comparaison des technologies possibles pour la détection de l'occupation des places
- Appels d'offres

Technologies choisies

- Mesure de l'occupation et information
- Système de paiement
- Croisement des informations

Quelques chiffres

Perspectives

- Intégration de l'information d'autres parkings
- Paiement mobile
- Extension du système de détection à d'autres zones de parcage de la ville

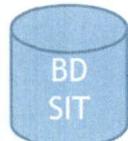


2

- Été 2013 : analyse par le SIT des différentes méthodes possibles pour mesurer l'occupation des places
 - Analyse d'images vidéo
 - Fonctionne mal par mauvais temps ou dans l'obscurité
 - Nombre important de caméras à prévoir et en hauteur (chaque place doit être vue dans son entier) -> incompatible avec l'utilisation et l'esthétique de la place + importante infrastructure
 - Problèmes de détection à cause des ombres portées des véhicules
 - Extension non envisageable à d'autres zones en ville
 - Adapté à des chaînes de production ou l'environnement est contrôlé
 - Technologie expérimentale et non commercialisée pour le stationnement
 - Analyse des flux entrants et sortants (pose de barrières)
 - Nécessite un aménagement urbain
 - Diminution de la fluidité du trafic
 - Diminution du nombre de places de parc (20 à 30)
 - Investissement important
 - Extension non envisageable à d'autres zones en ville
 - Réutilisabilité incertaine après 2019
- Fin 2013 - système de capteurs : appel d'offres « sur invitation » envoyé à 5 sociétés -> choix de Tinynode (CH)
- Fin 2013 - système de paiement : appel d'offres « gré à gré » envoyé à 3 sociétés -> choix de Hectronic (CH) (horodateurs existants)
- Mars 2014 : dépôt du préavis
- Mi-mai 2014 : commande des capteurs et autres éléments
- Juillet - août 2014 : réception de la commande
- Août - septembre 2014 : installation du système avant l'ouverture de la salle Del Castillo

Totems aux 4 entrées de la ville

Eléments existants



 **cartoriviera.ch**
portail cartographique



> 450 capteurs

46 répéteurs

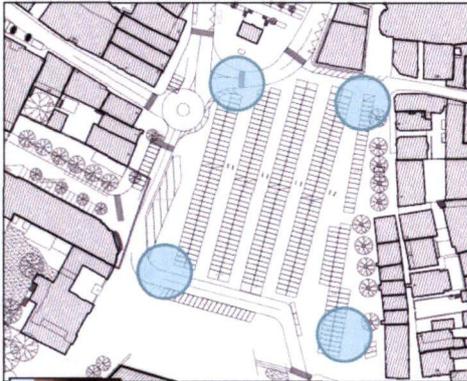
5 concentrateurs

Communication sans fil

Avantages

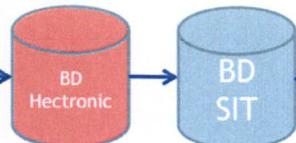
- + Réelle plus-value pour les usagers
- + Technologie éprouvée
- + Installation rapide
- + Fonctionnement sans fil (batterie -> 10 ans)
- + Aucune modification de la place nécessaire
- + Utilisation des éléments existants (mâts)
- + Compatible avec toutes les utilisations de la place
- + Aucune suppression de place
- + Indépendant des conditions météorologiques
- + Enregistrement de statistiques détaillées (-> 2019)
- + Déplacement possible des capteurs (dès 2019)
- + Installation possible dans d'autres zones de la ville

Passage de 7 à 4 horodateurs, avec places numérotées



Avantages

- + Paiement plus rapide pour l'utilisateur (pas de ticket à déposer sous le pare-brise)
- + Accès aux horodateurs presque sans détour
- + Meilleure visibilité des appareils
- + Meilleure information des usagers sur les périodes de marché
- + Réutilisation de 3 horodateurs -> économie d'env. 20'000 à 30'000 CHF (pas mentionné dans le préavis)
- + Gain de temps pour l'agent de contrôle (env. 1h par jour)
- + Verbalisation possible que si dépassement > 8 min.
- + L'utilisation de l'horodateur de poche reste possible (boîte blanche)



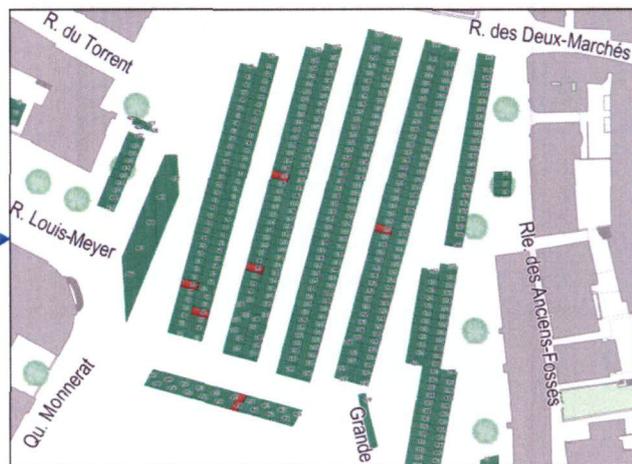
No place	Etat paiement
1.....	OK.....
2.....	Dépass. > 8 min.
3.....	OK.....
4.....	OK.....
5.....	Dépass. > 8 min.
6.....	Dépass. > 8min.
7.....	Dépass. > 8 min.
8.....	OK.....
9.....	OK.....

- Application développée par le SIT
- Utilisation sur la Place du Marché
- Comparaison visuelle avec l'occupation
- Accessible uniquement par les agents
- Verbalisation impossible si dépassement court (< 8 minutes)
- Détection automatique impossible en cas d'utilisation d'un horodateur de poche

5



Détection des infractions



- Application développée par le SIT
- Détection impossible si dépassement court (< 8 minutes)
- Affichage des véhicules susceptibles d'être en infraction
- Utilisation au bureau uniquement
- Accessible uniquement par les agents
- Détection automatique impossible en cas d'utilisation d'un horodateur de poche

6

Des études ont montrés que

- En moyenne, 6 à 14 minutes sont perdues en ville à la recherche d'une place
- En moyenne, 30% du trafic en ville est dû à la recherche de stationnement

Un retour sur investissement est envisageable et réaliste sur l'ensemble du projet

- Diminution du resquillage -> env. 30'000 CHF / an
- Amélioration de l'efficacité des contrôles -> env. 26'000 CHF / an
- Env. 20'000 à 30'000 CHF pour la récupération de 3 horodateurs



7

Intégration de l'occupation d'autres parkings aux entrées de la ville et sur Cartoriviera

- Panorama : OK
- Manor : OK (accord de principe obtenu des dirigeants)
- Migros Midi Coindet et Deux-Gares : contact pris, en attente de prise de position
- Coop : contact à prendre

Place du Marché	10
Panorama	35
Manor	2
Migros Midi Coindet	100
...	...

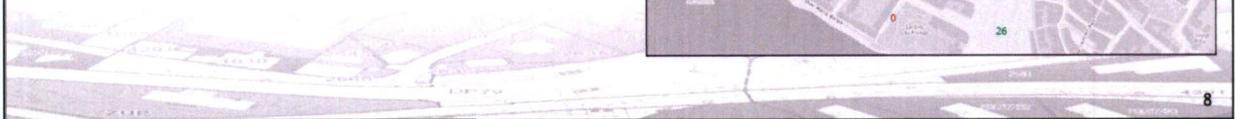
Paiement mobile

- Offrir la possibilité aux usagers de payer le stationnement directement depuis un smartphone
 - + Technologie novatrice, déjà utilisée dans plusieurs villes (Angleterre, États-Unis)
 - + Aucun passage par l'horodateur
 - + Paiement à la minute



Extension du système de détection à d'autres zones de la ville

- + Optimisation du temps pour trouver une place -> moins de trafic, moins de pollution, etc.



8